

## Lancement de 2 nouveaux accueils de proximité des Finances publiques au sein de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud

À compter du mois de septembre 2022, les services des finances publiques du Finistère proposent 2 nouveaux points d'accueil physique **sur rendez-vous** :

- **À Pont-l'Abbé au sein de la Maison pour Tous (rue du Petit train) le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> lundi du mois de 14h à 17 h**

- **Au CCAS de Saint-Guérolé (commune de Penmarc'h) au sein des locaux de la mairie annexe (95 rue Lucien Le Lay), le 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> lundi du mois de 9h à 12h**

Ces accueils physiques visent à aider les usagers (particuliers et entrepreneurs individuels) à accomplir l'ensemble de leurs démarches fiscales ou autres (factures locales, amendes, etc.) en étant reçus dans l'un des points d'accueil de proximité par des agents des finances publiques.

Les premiers accueils sur rendez-vous auront lieu à Pont-l'Abbé les lundis 12 septembre et 26 septembre 2022 et à Penmarc'h les lundis 5 et 19 septembre 2022.

### **Réception uniquement sur rendez-vous**

Les rendez-vous pourront être pris :

- ✓ **Directement auprès de la France services du Pays Bigouden Sud ou auprès du CCAS de Penmarc'h**
- ✓ **Par téléphone au 0 809 401 401 (appel non surtaxé)**
- ✓ **Par internet sur le site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) rubrique "contact et RDV" : <https://www.impots.gouv.fr/contacts>**

Les usagers sont rappelés systématiquement par un agent des finances avant le rendez-vous.

Ces accueils complètent les accueils déjà proposés : **réception sans RDV du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et uniquement sur RDV les lundi, mardi et jeudi, de 14h à 16h**

- ➔ **au centre des finances publiques de Quimper (Cité administrative) dont relèvent toujours les usagers du Pays Bigouden Sud pour leur dossier fiscal (sans changement)**
- ➔ **au centre des finances publiques de Douarnenez, où est transférée l'activité de la trésorerie de Pont-l'Abbé, pour toutes questions relatives à leurs factures locales mais également leurs impôts**

## Le paiement de proximité auprès des buralistes partenaires des finances publiques

Pour le paiement de leurs factures locales et leurs impôts en espèces (n'excédant pas 300 €) ou par carte bancaire, les usagers peuvent désormais se rendre chez un buraliste partenaire. Les buralistes les plus proches sont les suivants :

**La liste de l'intégralité des 221 buralistes partenaires de la DGFIP dans le Finistère peut être consultée sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) : [lien](#)**

### Découvrez le paiement de proximité



La direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...).

Les buralistes partenaires affichent ce logo. Vous pouvez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire.

Vous devrez vous munir d'une facture contenant un QRcode ("datamatrix") et contenant une mention autorisant le paiement auprès d'un buraliste ou partenaire agréé

[Trouver un buraliste partenaire](#)

[Présentation en vidéo](#)

## Bon à savoir

Pour le paiement de vos factures locales (crèche, cantine, eau, assainissement, etc)

- Le paiement peut être effectué en ligne et de façon sécurisée par carte bancaire ou prélèvement grâce au service de paiement en ligne PAYFIP : [lien](#)

[PayFiP.gouv.fr](http://PayFiP.gouv.fr)

- les usagers conservent également la possibilité de régler leurs factures par chèque, sans se déplacer par simple envoi au service des finances publiques mentionné sur leurs factures (SGC de Douarnenez)